



## Un siècle d'éducation morale et civique à l'école primaire

Cette petite brochure n'est pas un résumé de l'exposition 1999-2000. Elle offre simplement la possibilité d'étudier, d'utiliser quelques documents que nous avons jugés essentiels ou représentatifs. Documents que nous avons aussi choisis parmi les plus anciens et ceux dont l'accès n'est pas toujours aisé. Nous avons cru bon de les accompagner à une présentation succincte. Il va de soi que ces documents (d'ailleurs divers) ne constituent pas notre opinion mais sont livrés à la réflexion de nos lecteurs.

### 1 - J. FERRY, Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative à l'Enseignement moral et civique dans les Ecoles primaires, 17 novembre 1883 (extraits)

Quand au début des années 1880 se consolide la IIIème République, Jules FERRY comme ministre ou président du Conseil, fait adopter les réformes de l'enseignement public : laïcité, gratuité et obligation de l'enseignement primaire. Sa *Lettre aux instituteurs* concernant l'éducation morale et civique est souvent citée depuis plus d'un siècle.

### 2 - P. BERT, L'instruction civique à l'école, Lib. Picard et Kaan, 1881 (extraits de l'avant-propos).

Le savant auxerrois Paul BERT, député de l'Yonne à partir de 1872, a beaucoup contribué aux progrès de l'enseignement public comme rapporteur, président de commission, ministre (novembre 1881 - janvier 1882).

Il est un de ceux qui font introduire l'éducation civique dans les programmes. Son manuel apparaît donc très représentatif de la démarche gouvernementale. Il s'y montre très patriote et très républicain.

**3 - H. MASSY (alias Paul BERT), Notions de morale et d'éducation civique à l'usage des jeunes, filles, Picard et Kaan, 1884, (pp.5, 8-9-10).**

Paul Bert insiste sur le rôle civique et patriotique des femmes, même si elles n'ont pas le droit de vote.

**4 - G. COMPAYRE, Eléments d'instruction morale et civique, Delaplane, 1883, (pp 61-62).**

Dans les années 1880-90, le patriotisme supporte mal la généreuse idée d'humanité.

**5 - E. LAVISSE, Histoire de France, A.Colin, depuis 1876, (extraits).**

Le « petit Lavisse » rencontre un grand succès : la 1<sup>ère</sup> édition date de 1876- Il est remanié en 1884 et en 1895 c'est déjà la 75<sup>ème</sup> édition (le tirage moyen est de 150 000 !). Une nouvelle version paraît en 1912. Si Lavisse meurt en 1922, un nouveau cours d'histoire Lavisse est imprimé et utilisé jusque dans les années 1950.

Lavisse veut contribuer après Sedan et la perte de l'Alsace-Lorraine, à la refonte de l'esprit patriotique.

**6 a et 6 b - G. BRUNO, Le Tour de France par deux enfants, Belin, 1877, (préface et 1<sup>ère</sup> page).**

G.BRUNO (alias Madame Fouillée) a écrit plusieurs livres de lecture courante qui connurent un succès considérable et durable (en 100 ans, huit millions et demi d'exemplaires pour le « Tour de France »).

Le voyage de deux jeunes Lorrains à travers la France permet l'acquisition de connaissances diverses en rendant la patrie visible et vivante. A chaque début de chapitre, quelques lignes résument la « leçon » à retenir.

**7 - A. BURDEAU, l'instruction morale à l'école, Picard, 1884,(pp.74-76).**

Le résumé du 6<sup>ème</sup> chapitre, le respect de soi-même, est présenté sous forme de maximes.

**8 - Journal des instituteurs, La grève, 4 juillet 1886, (p.315).**

Ce journal hebdomadaire comprend des documents officiels et des conseils pratiques de pédagogie dans toutes les matières. Les suggestions concernant la grève sont nettement négatives.

**9 - LARIVE et FLEURY, Dictées de 1<sup>ère</sup> année, A.Colin, vers 1890, (pp.59 et 117).**

L'instruction morale et civique (et surtout le patriotisme) est présente dans toutes les matières d'enseignement : histoire, lecture courante, dictée et rédaction récitation et chant...

**10 - E. CUISSART, Lectures courantes, Picard et Kaan, vers 1890,(p.48).**

C'est Paul BERT qui, lors de son passage au ministère, a organisé les « bataillons scolaires » pour faire apprendre, durant les cours de gymnastique, le maniement des armes.

**11 - A. CHALAMET, Jean Felber, Picard et Kaan, vers 1890 (p. 370).**

« Jean Felber » est le récit d'une famille alsacienne qui fuit en Normandie puis s'installe en Algérie.

L'ouvrage exalte le patriotisme et se termine sur l'espérance de la Revanche.

**12 - G. CLEMENDOT L:instruction civique expliquée aux enfants, Arnon-Calmus, Auxerre (1<sup>ère</sup> édition 1914, 5<sup>ème</sup> en 1934), (pp.75 et79).**

Gaston Clémendot ( 1868- 1952), instituteur icaunais, militant socialiste et syndicaliste avec des responsabilités départementales et nationales, a écrit livres et brochures pacifistes et anti-religieuses, fondé une coopérative agricole...

Il a écrit des manuels d'instruction civique, d'histoire, d'agriculture avec toujours la volonté de faire simple et concret.

Son livre d'instruction civique commence par des questions posées aux élèves sur leur commune et se termine par la présentation des devoirs civiques et des bienfaits de la patrie. Mais il distingue patriotisme et chauvinisme.

**13 - G. HERVE et G. CLEMENDOT, Histoire de France, CE et CM, Bibliothèque d'Education, Paris, 1904, (extraits de la préface,p.282).**

Le livre d'Histoire de CLÉMENDOT (en collaboration avec HERVÉ) rompt avec l'idée d'unité de la nation et a été interdit par le Ministre de l'Instruction Publique, l'icaunais BIENVENU-MARTIN.

**14- R. DOQUET, L'enseignement de morale au CP et au CE, Librairie de l'Union républicaine, 1937, (pp. 260-261).**

Dans les années 1930, les instituteurs continuent à exalter la patrie française mais y ajoutent souvent un pacifisme total.

**15 - Message de PETAÏN à la jeunesse de France, 29 décembre 1940.**

Le nouveau Chef d'Etat Français accorde une grande importance à la formation de la jeunesse. Il dénonce l'individualisme, destructeur de la famille, du travail et de la patrie. Ce message doit être affiché sur les murs de la classe.

**16 - Bulletin officiel, L'instruction morale et civique pour la génération nouvelle, 7 décembre 1944 (extraits).**

Après le nazisme, l'occupation allemande, le gouvernement de Pétain et la collaboration, la nouvelle République se préoccupe de redonner des règles morales aux enfants, de développer le « juste patriotisme » en évitant « le fanatisme guerrier », de restaurer les principes de liberté et « d'égalité ».

**17 - P. BESSEIGE et A. LYONNET, Histoire de France, CM, Istra, 1953, (p. 158).**

Cette dernière page d'un livre d'Histoire reprend la plupart des thèmes d'éducation morale et civique. Elle doit se comprendre dans le contexte de l'immédiat après 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

**18 - Instructions officielles, Education civique, avril 1985.**

Le ministre de l'Education Nationale J.P. CHEVENEMENT veut revigorer les valeurs républicaines et reconstituer le tissu social d'où l'insistance sur la citoyenneté et le « vivre ensemble ».

## **1 - Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative à l'Enseignement moral et civique dans les Ecoles primaires, 17 novembre 1883, (extraits).**

Monsieur l'Instituteur ; ...

La loi du 28 mars (1882) se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école.

Le législateur n'a donc pas entendu faire une œuvre purement négative. Sans doute il a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer.

Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur que les pouvoirs publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul...

Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille ; parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre : avec force et autorité, toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune ; avec la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge.

Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; si non, parlez hardiment ; car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir, restez en deçà de cette limite plutôt que de vous exposer à la franchir : vous ne toucherez jamais avec de trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée, qui est la conscience de l'enfant.

Mais une fois que vous vous êtes ainsi loyalement enfermé dans l'humble et sûre région de la morale usuelle, que vous demande-t-on ? Des discours ? des dissertations savantes ? de brillants exposés, un docte enseignement ? Non, la famille et la société vous demandent de les aider à bien élever leurs enfants, à en faire des honnêtes gens. C'est dire qu'elles attendent de vous non des paroles, mais des actes, non pas un enseignement de plus à inscrire au programme, mais un service tout pratique que vous pouvez rendre au pays plutôt encore comme homme que comme professeur...

Signé : Jules FERRY